



**TROPHÉES
DE L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE
ARTISAN**
Normandie

-- 2ème Edition – année 2025 --

© H. Michaud, OFB

DOSSIER DE PRESSE

LES « TROPHEES DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE LIFE ARTISAN Normandie »

Récompensent les projets d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sur le territoire normand

Contact presse :

Hélène MICHAUD

Tél : 06 58 38 61 46

Mél : helene.michaud@ofb.gouv.fr

Sommaire

Les évolutions du climat en Normandie.....	3
Les impacts du changement climatique en Normandie	3
Les écosystèmes, à la fois impactés par le changement climatique et sources de solution.....	3
Les Solutions fondées sur la Nature	4
Le concours :	4
Les catégories du concours régional des Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN.....	4
Les critères d'évaluation des actions.....	5
Les Trophées en chiffres	5
Les Membres des jurys.....	5
Les Lauréats	6
Restauration et aménagement d'une zone humide : le Parc jardin de la sente des rivières.....	6
Restauration et gestion écologique des prairies humides de la vallée de l'Orne.	7
Reconnexion de la Saône à la mer.....	8

Les évolutions du climat en Normandie

En Normandie, les travaux du GIEC normand ont présenté les conséquences prévisibles du changement climatique pour la région. Les principales évolutions attendues portent sur :

- ✓ une hausse des températures
- ✓ des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses
- ✓ des modifications du régime des précipitations, avec des précipitations extrêmes comme des sécheresses extrêmes, et une tendance à l'assèchement des écosystèmes.
- ✓ une hausse du niveau de la mer

Pour en savoir plus, lien vers les synthèses proposées par le GIEC normand
<https://www.normandie.fr/giec-normand>

Les impacts du changement climatique en Normandie

Les impacts du changement climatique sont et seront variables d'un secteur à l'autre de la région, du fait du contexte géographique, socio-économique ou culturel. On n'adapte pas de la même manière un territoire littoral ou continental, une ville ou une commune rurale. L'adaptation au changement climatique doit donc être pensée à l'échelle locale, pour répondre à la spécificité du territoire, aux secteurs concernés et aux acteurs associés.

Pour en savoir plus, lien vers le site du Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique: <https://www.adaptation-changement-climatique.fr>

Les écosystèmes, à la fois impactés par le changement climatique et sources de solution

Le changement climatique contribue à l'érosion de la biodiversité : c'est le troisième facteur de modification de la nature selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) après la modification de l'utilisation des terres et des mers et l'exploitation directe des organismes. Il modifie en effet les conditions physiques des milieux naturels (températures, précipitations, etc.) et perturbe les organismes vivants dont la capacité d'adaptation aux transformations de leurs habitats est très inégale.

Or, les interactions entre les organismes vivants et leur milieu contribuent à réduire les impacts du changement climatique : la présence d'arbres a un effet rafraîchissant sous l'effet de l'évapotranspiration et la production d'ombrage ; l'activité biologique (animale, végétale, champignons, bactéries....) des sols lui confère des propriétés en matière de capacité d'infiltration et de rétention de l'eau, ainsi que de résistance vis-à-vis des phénomènes d'érosion ; certaines infrastructures vivantes marines ou littorales constituent des barrières permettant de freiner la houle... Les écosystèmes peuvent donc être sources de services pouvant contribuer à notre adaptation vis-à-vis de différents impacts climatiques, et participer à préserver ainsi la santé et le bien-être des populations.

Consciente de ces enjeux, et riche des travaux du GIEC normand, la Région s'est engagée, avec ses partenaires, dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité. Elle constitue dorénavant la marche à suivre pour tous les acteurs pour faire front commun face à l'érosion de masse de la biodiversité dans le contexte du changement climatique, et reconnaît le rôle incontournable des Solutions fondées sur la nature pour adapter le territoire régional.

Les Solutions fondées sur la Nature

Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) ont été définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme étant les « *actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité* ». Certaines d'entre elles permettent plus spécifiquement de répondre à l'enjeu de l'adaptation au changement climatique : les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN). Par exemple, la restauration de certains milieux naturels comme les milieux aquatiques et zones humides permet de recréer une protection naturelle contre les crues violentes et les inondations, et les phénomènes de ruissellement de l'eau, et ainsi de mieux protéger les habitants des territoires alentours ainsi que la ressource en eau. En conséquence, préserver, restaurer et améliorer la gestion des écosystèmes contribuent à accroître la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Les SafN présentent ainsi l'intérêt de concourir aussi bien aux enjeux relatifs au climat qu'à ceux relatifs à la biodiversité. De fait, ces solutions font l'objet d'une attention croissante de la part de nombreux acteurs, tels que l'État, les scientifiques, les collectivités territoriales, les entreprises, les ONG et associations...

Le concours :

Un concours pour valoriser les territoires normands qui s'adaptent au changement climatique et créer une émulation régionale.

De nombreux acteurs normands mettent en œuvre des Solutions fondées sur la nature pour adapter les territoires au changement climatique. Pour les mettre en valeur, la direction régionale Normandie de l'Office français de la biodiversité (OFB) a organisé cette année, la deuxième édition des Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN Normandie. Par ce concours régional, l'OFB tenait à récompenser les actions exemplaires, innovantes et reproductibles d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur des solutions visant à développer des services écosystémiques favorisant la capacité d'adaptation des territoires, tout en préservant la biodiversité.

Cette mise en lumière des acteurs et des territoires qui s'engagent dans cette voie a vocation à être inspirante, à créer une émulation régionale et à accompagner la prise de conscience que climat et biodiversité sont intimement liés.

Les catégories du concours régional des Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN

✓ **Catégorie « Réduction des risques climatiques »**

Les actions de cette catégorie s'appuient sur les SafN pour protéger les personnes, les biens et les infrastructures face à un type d'impact du changement climatique identifié sur leur territoire (ex : prévenir les risques d'inondation, d'érosion et de submersion marine, les feux de forêts, lutter contre les îlots de chaleur, la sécheresse...)

✓ **Catégorie « Adaptation des filières économiques »**

Les actions de cette catégorie s'appuient sur les SafN pour réduire la vulnérabilité de la chaîne de valeur des acteurs et des filières économiques ou favoriser le développement économique vis-à-vis du changement climatique (ex : filières agricole et alimentaire, touristique, pêche et aquaculture, filière forêt bois, bâtiment et immobilier...)

✓ **Catégorie « Adaptation de la gestion de la nature, des ressources et des milieux »**

Les actions de cette catégorie s'appuient sur les SafN pour favoriser le maintien ou le développement de fonctions rendues par les écosystèmes vis-à-vis du changement climatique (ex : restaurer des écosystèmes aquatiques [zones humides/berges/marais/étangs], améliorer la qualité des sols, préserver des écosystèmes littoraux [dunes, estuaires, herbiers], forestiers...)

Les critères d'évaluation des actions

- ✓ Critère 1 : Résultats en termes d'adaptation aux changements climatiques
- ✓ Critère 2 : Résultats en termes de l'amélioration de l'état de la biodiversité et des fonctionnalités des écosystèmes
- ✓ Critère 3 : Co-bénéfices engendrés
- ✓ Critère 4 : Gouvernance inclusive
- ✓ Critère 5 : Gestion adaptative
- ✓ Critère 6 : Robustesse de l'action
- ✓ Critère 7 : Reproductibilité de l'action ou bien son caractère novateur

Les Trophées en chiffres

- ✓ 8 candidats auditionnés
- ✓ Pas de candidature dans la catégorie « Adaptation des filières économiques »
- ✓ 3 départements normands représentés
- ✓ 3 lauréats dont un Prix spécial du jury

Les Membres des jurys

Marie BOIROT, Chargée d'études Nature 2050, CDC-Biodiversité

Karine BOSSER, Coordinatrice Pôle Territoires Durables, ADEME - Direction Régionale Normandie

Caroline CREMADES, Chargée de projet, Service Environnement et Ressources naturelles, Direction Energies, Environnement et Développement Durable, Région Normandie

Jarno DEGUY, Chargé de mission Développement Durable, Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable

Daniel DELAHAYE, Professeur des universités Université de Caen Normandie, Membre du GIEC normand, Vice-Président Développement Durable de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable

Adeline FAVREL, Chargée de mission Biodiversité - Forêt – Agriculture, Direction du Climat, de l'Efficacité Énergétique et de l'Air | Direction Générale de l'Energie et du Climat, MTECT

Cécile GUILLOPE, Paysagiste conseiller, C.A.U.E. de la Manche

Stéphanie LANGEVIN, Paysagiste conseiller, C.A.U.E. de la Manche

Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER, Chargée de projet Politique territoriale, Agence de l'eau Seine Normandie, Direction Territoriale et Maritime Seine aval

Maxime LEPAILLEUR, Chargé de projet Biodiversité – Trame bleue, Service Environnement et Ressources naturelles, Direction Energies, Environnement et Développement Durable, Région Normandie

Alice LUCAS, Chargée de mission projet européen RESIST, Direction régionale Normandie Office français de la biodiversité

Marion PONCET, Chargée de mission Solutions fondées sur la Nature - Projet Life ARTISAN, Comité français UICN

Laurent ROUSSEAU, Chargé de mission Natura 2000, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Collines Normandes

Guillaume SALAGNAC, Chargé de mission Mobilisation des collectivités / Territoires engagés pour la nature, Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable

Les Lauréats

Les trois lauréats de l'édition 2025 sont :

- La Ville de Montivilliers
- La ville d'Argentan
- Le Syndicat mixte des bassins versants Saône Vienne Scie

Catégorie « Réduction des risques climatiques »

Restauration et aménagement d'une zone humide : le Parc jardin de la sente des rivières

par la **Ville de Montivilliers**



© Ville de Montivilliers

Lieu	Commune de Montivilliers (Seine-Maritime)
Population	15 500 habitants
Superficie concernée	3 ha

Depuis 2020, la municipalité a comme ambition de prendre en considération les enjeux du changement climatique dans les projets d'aménagement. L'action lauréate vient illustrer cette démarche. Ainsi, le projet de parc jardin visait à créer un lieu de promenade accessible à tous, tout en favorisant la biodiversité et en répondant aux enjeux d'inondation de la ville. Accompagnée par une équipe de maîtrise d'œuvre, l'aménagement réalisé a permis de concilier en un même espace des activités de loisirs et des enjeux forts de préservation de la biodiversité en restaurant la zone humide de presque 3 ha. Cette dernière, comprise entre les deux bras du cours d'eau la Lézarde, a retrouvé sa vocation de zone de stockage de l'eau en cas d'inondation, de soutien de débit en cas de sécheresse et remplit le rôle d'îlot de fraîcheur.

Au-delà de l'exemplarité du projet sur les différents critères d'évaluation du concours, le jury a particulièrement apprécié :

- ✓ la valeur d'exemple d'un tel projet donnant à voir ce qu'une commune peut mettre en place sur un site localisé en frange d'urbanisation, en alliant paysage, écologie et gestion du risque,
- ✓ l'approche sociale de l'aménagement mis en place,
- ✓ la démarche de la commune qui a su s'entourer des bons interlocuteurs et impliquer ses habitants pour mener à bien ce projet.

Découvrez la fiche du projet de la ville de Montivilliers

Catégorie : « Adaptation de la gestion de la nature, des ressources et des milieux »
Restauration et gestion écologique des prairies humides de la vallée de l'Orne
par la **Ville d'Argentan**



© Ville d'Argentan

Lieu	Commune d'Argentan (Orne)
Population	14 369 habitants
Superficie concernée	81 hectares

Depuis 2001, la ville d'Argentan s'appuie cet élément géographique structurant qu'est le fleuve Orne pour repenser ses aménagements et mener une politique ambitieuse dans les domaines du développement durable, de la biodiversité et du climat. L'action s'appuie sur une politique d'acquisition foncière ambitieuse qui porte sur des parcelles agricoles situées dans le lit majeur du fleuve et ses abords (plus de 70 ha propriété de la ville aujourd'hui) et sur une gestion écologique de celles-ci. Cela permet à la ville de répondre de façon transversale à de nombreux enjeux (inondations, îlots de chaleur, biodiversité, bien-être des habitants...). Ainsi, si l'action était initialement orientée vers l'ouverture au public et les désenclavements des quartiers dans le cadre du renouvellement du centre-ville, elle a intégré au fur et à mesure que son périmètre s'étendait, les thématiques de la préservation de la biodiversité, de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et de la mise en valeur du cadre de vie.

Au-delà de l'exemplarité du projet sur les différents critères d'évaluation du concours, le jury a particulièrement apprécié :

- ✓ la conduite de projet innovante qui repositionne la place de la nature comme un enjeu qui concerne aussi la ville dans ses îlots de chaleurs urbains, ses inondations ...,
- ✓ la robustesse de l'action qui se veut transversale et a su évoluer pour intégrer de nouveaux sujets tout en se projetant dans l'avenir avec le souci constant de l'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique et la préservation de la biodiversité,
- ✓ la capacité à associer les partenaires et à réunir les compétences tout au long du projet.

Découvrez la fiche du projet de la ville d'Argentan

Prix spécial du jury

Reconnexion de la Saône à la mer

par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie



© SMBVSVS

Lieu	Les communes de Quiberville sur Mer, Sainte-Marguerite sur Mer et Longueil (Seine-Maritime)
Population	1500 habitants en période hivernale et 2500 à 3000 en période estivale
Superficie concernée	250 hectares

La basse vallée de la Saône est un ancien estuaire qui a été fortement anthropisé depuis le 17^{ème} siècle. Situé au débouché d'un bassin versant de plus de 300 km², la basse vallée est isolée de la Manche par une digue qui limite très fortement les fonctionnalités écologiques et aggrave le risque d'inondations (fluviales et marines). L'action s'inscrit dans le Projet Basse Saône 2050 qui incluait aussi la relocalisation du camping en front de mer et l'amélioration de la qualité de l'eau (réseaux et station d'épuration). Elle consiste à réinstaller le continuum terre-mer et à réaliser un nouveau lit mineur pour la Saône accompagné d'aménagements favorisant l'accueil de la biodiversité. La mise en place d'aménagements favorisant les déplacements doux et la découverte des milieux naturels est aussi prévue. Ainsi, cette action dont les travaux s'achèveront en avril 2026 va permettre de diminuer la vulnérabilité du territoire face aux inondations, d'améliorer les fonctionnalités estuariennes et d'assurer la continuité écologique du fleuve tout en préservant et améliorant les usages existants.

Au-delà de l'exemplarité du projet sur les différents critères d'évaluation du concours, le jury a particulièrement apprécié :

- ✓ L'ampleur du projet et la complétude des actions menées qui vont avoir un impact réel en termes d'adaptation de ce territoire littoral et de gain de biodiversité et de fonctionnalité de cet écosystème estuarien,
- ✓ Le potentiel démonstrateur du projet, qui certes ne sera pas transposable à l'identique ailleurs, chaque territoire ayant ses spécificités, mais pourra inspirer d'autres porteurs de projet et fournir des outils méthodologiques pour mettre en œuvre une action de solution fondée sur la nature.

Découvrez la fiche du projet du SMBV Saône Vienne Scie